

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 07/04/2026

Présents : MME RUPPERT, MM. JP LEDUC (Président. , JOUBERT (Vice Président) en Visio, R. PANARIELLO

Excusée : MME N. OLLIVIER

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

SENIORS

D5-A du 29/032026

54728430 ENT. MEZIERES/MAULE 3 / OLYMPIQUE MANTES FC 2

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U16

D3-A du 22/032026

53440966 VILLENES ORGEVAL 22 / LIMAY ALJ 22

D3-A du 15/032026

53440960 LIMAY ALJ 22 / GARGENVILLE STADE 21

U14

D4-F du 14/032026

55379362 ELANCOURT O.S.C. 23 / FONTENAY FLEURY FC 21

D4-G du 14/032026

55379483 VOISINS F.C. 23 / FCRH LA VESGRE GAMBAS 22

FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D4-C DU 05/04/2026

54705516BUC FOOT AO 32
54705517

SENIORS

D5-D du 05/04/2026

54726082 YVELINES U.S. 1

LUNDI SOIR

D3-D du 30/032026

54940050 OVILLOISE 2

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

D2-A du 04/04/2026

55376185 LIMAY ALJ 22

D4-A du 04/04/2026

55378839 ECQUEVILLY EFC 21

FORFAIT NON AVISE 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-A du 05/04/2026

53439720 GARGENVILLE STADE 1

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

530248

COIGNIERES F.C. (D5-D)

U18

517864

GARGENVILLE STADE (D3-A)

FORFAIT NON AVISE FORFAIT COUPE

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

CY du 05/04/2026

55566714VILLENES ORGEVAL FC 21
55566715

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D2-B DU 12/04/2026

53448574 ABLIS SUD 78 1 / MONTIGNY LE BTX AS 1

Demande d'ABLIS SUD 78 de jouer la rencontre à 9h00.

La Commission donne son accord, horaire dérogoaire.

D3-B DU 12/04/2026

53448839 ABLIS SUD 78 1 / FEUCHEROLLES USA 1

Demande d'ABLIS SUD 78 de jouer la rencontre à 11h00.

Refus de FEUCHEROLLES USA.

La Commission donne son accord, horaire dérogoaire.

D4-C DU 12/04/2026

54705486 VALLEE 78 FC 2 / CLAYES S/BOIS USM 1

Demande de VALLE 78 de jouer la rencontre à 11h00.

La Commission donne son accord, horaire dérogoaire.

D3-B DU 12/04/2026

53448841 REGION HOUDANAISE FC 2 / PERRAY FOOT ES 1

Demande de REGION HOUDANAISE de jouer la rencontre à 9h00.

La Commission donne son accord, horaire dérogoaire.

D3-B DU 12/04/2026

54703313 TRIEL AC 2 / BOUGAINVILLEES AFDOM 1

Demande de TRIEL de jouer la rencontre à 11h00.

La Commission donne son accord, horaire dérogoaire.

SENIORS

D4-B DU 12/04/2026

54741127 BOUGIVAL FOOT 1 / PORT MARLY CS 1

Demande de BOUGIVAL de jouer la rencontre à 15h30.

Horaire non dérogoaire.

**La Commission est en attente de l'accord de PORT MARLY avant
vendredi 10/04 à 12H.**

D3-A DU 12/04/2026

53437281 CARRIERES GRESILLONS 2 / SARTROUVILLE ES 2

Demande de CARRIERES GRESILLONS de jouer la rencontre à 15h30. Horaire non dérogoaire.

Accord de SARTROUVILLE .

Accord de la Commission.

U18

D2-A DU 12/04/2026

53433965 BOUGIVAL FOOT 1 / SARTROUVILLE ES 1

Demande de BOUGIVAL de jouer la rencontre à 11h30.

Horaire non dérogoaire.

**La Commission est en attente de l'accord de SARTROUVILLE
avant vendredi 10/04 à 12H.**

D2-B DU 12/04/2026

53439540 TRAPPES ES 2 / HARDRICOURT US 1

Demande de TRAPPES de jouer la rencontre à 12h00.

Horaire non dérogoire.

La Commission est en attente de l'accord de SARTROUVILLE avant vendredi 10/04 à 12H.

U16

D3-B DU 12/04/2026

53434265 VAUXOISE ES 1 / FOURQUEUX AS 1

Demande de VAUXOISE de jouer la rencontre à 15h00.

La Commission donne son accord, horaire dérogoire.

U15

D3-B DU 16/05/2026

53441984 VSCI 1 / CHESNAY 78 FC 1

Demande de VSCI 1 de jouer le 10/04/2026 à 19H.

Accord de Le Chesnay.

Accord de la Commission.

COURRIERS

SARTROUVILLE

Courrier de la Ligue de Paris Ile de France demandant le report des matches :

- Vétérans - Sartrouville / Carrières s/Seine - N° 54704271
- U17 - Sartrouville / Poissy - N° 53434055

La Commission reporte ces matches à une date ultérieure

MATCHES REMIS

A REJOUER LE 18/04/2026

U15

D2-A

53434555 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 - PECQ US LE 1

A JOUER LE 18/04/2026

U14

D2-A

55376187 BOUAFLE /FLINS ENT. 22 / MANTOIS 78 FC 23

A REJOUER LE 19/04/2026

U16

D3-C

54782726 MARLY LE ROI U.S. 21 / BOUGIVAL FOOT 21

A JOUER LE 20/04/2026

CRITERIUM DU LUNDI

DI-A

54940031 OVILLOISE 2 / F.C. À L'ANCIENNE 1

A JOUER LE 25/04/2026

U14

D4-G

55379489 MESNIL ST DENIS ASL 23 / ETANG ST NOM ES 21

A JOUER LE 26/04/2026

VETERANS

D3-B

53448782 POIGNY LA FORET US 31 / VOISINS F.C. 32

D5-C

53435800 VILLIERS MAHIEU AS 31 / VERSAILLES 78 FC 31

A JOUER LE 09/05/2026

FUTSAL

D1-A

54646496 TRAPPES YVELINES 2 / TOUSSUS FUTSAL 1

A JOUER LE 18/05/2026

CRITERIUM DU LUNDI

DI-A

54939994 OVILLOISE 1 / ETANG ST NOM ES 1

A JOUER LE 26/05/2026

FUTSAL

D1-A

54676473 VECTEUR SPORT 3 / JOUARS PONT 1

A PROGRAMMER

45 ANS

POULE A

55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1

55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

55013342 MARCQ FC 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B

55013820 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1

55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1

55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1

55014116 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

55014127 PORCHEVILLE FC 1 / JUZIERS F.C. 1

55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

55014134 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D2-B DU 25/01/2026

53436867 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Transmis de la Commission de Discipline du 17/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de VALLEE 78.

La Commission désigne le match suivant :

D2-B DU 12/04/2026

53436906 VALLEE 78 FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

Pris note du courrier de VALLEE 78 FC.

Accord de la Mairie de BUC pour accueillir la rencontre.

Accord de la Commission. Elle vous remercie de prévenir votre adversaire.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

D1-A DU 05/04/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VOISINS FC 21

Pris note du courrier de la Mairie de Mézières sur Seine donnant son

accord pour le prêt du terrain.

Accord de la Commission. Elle vous remercie de prévenir votre adversaire.

D1-A DU 19/04/2026

53433829 LIMAY A.L.J. 21 / PLAISIROIS FO 21

Pris note du courrier de la Mairie de Mézières sur Seine donnant son accord pour le prêt du terrain.

Accord de la Commission. Elle vous remercie de prévenir votre adversaire.

D1-A DI 10/05/2026

53433878 LIMAY A.L.J. 21 / MONTESSON US 21

Pris note du courrier de la Mairie de Mézières sur Seine donnant son accord pour le prêt du terrain.

Accord de la Commission. Elle vous remercie de prévenir votre adversaire.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U17

D2-A DU 23/11/2025

54926957 CHATOU AS 2 / ENT.MONTFORT USY 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 2 matches pour l'équipe U17 évoluant en D2-U et retirant l'équipe des compétitions.

La Commission désignera les matches lors de la saison prochaine.

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 09/05/2026

53441866 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.

La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée

Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

VETERANS

D2-B DU 15/03/2026

53448564 CHESNAY 78 F.C. LE 31 / BOIS D'ARCY A.S. 32

Pris note du rapport de Le Chesnay.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D3-A DU 04/04/2026

55377284 MUREAUX O.F.C. 22 / ROSNY CS FOOT 21

Pris note du rapport de Les Mureaux.

La Commission sanctionne l'équipe de ROSNY d'un avertissement et d'une amende de 30€.